



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Zenith Business SA**, 1700 Fribourg
2. Date du prononcé de dissolution: 16.09.2013
3. Suspension de faillite: 16.01.2014
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 24.02.2014
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: au niveau national et international, toutes opérations financières, immobilières, fiduciaires, de change, d'organisation de transfert de fonds, de prises de participation dans des sociétés suisses ou étrangères, tous services aux entreprises et aux particuliers, achat, vente, importation, exportation, fabrication, production et transformation de tous objets, création, acquisition, exploitation de fonds de commerce.  
(Réf secteur II)

Office cantonal des faillites, P. Porchet, Substitut  
1700 Fribourg

01337517

